

## La femme et l'héritage en islam

L'héritage au sens de la terminologie: ce qui a laissé l'humain après la mort de fonds et de biens pour transférer le droit de propriété à ceux qui en ont le droit, en se fondant sur un ensemble de règles régissant la répartition de ces fonds dans les enseignements de la religion islamique.

La loi islamique sur l'héritage et les héritiers de la charia était contraire à l'opinion de toutes les autres religions et lois: l'islam organisait l'héritage et le distribuait de manière novatrice et sans précédent.

La répartition islamique des femmes représente la moitié de la proportion d'hommes, ce qui est injuste au regard du droit et de l'islam: les femmes sont souvent plus nombreuses que les hommes à hériter, et ne se partagent pas la moitié de sa part. En règle générale: l'homme prend la part des deux femmes, Avec lui en même niveau.

Dans cet article nous essayons de présenter la façon dont l'héritage est distribué en termes de légitimité suite à une vision philosophique basée sur les principes élémentaires de l'islam et de mettre en évidence la position de plusieurs philosophes et tendances pour lever le soupçon et réfuter les allégations et les prétentions dans ce domaine.

\* Il est vrai que les versets de l'héritage dans le Saint Coran ont été mentionnés dans les paroles de Dieu tout-puissant Sourate Al -baqarah, verset 11\*/ **Dieu vous recommande chez vos enfants au masculin comme la part des deux féminins \***, mais beaucoup de ceux qui émettent des soupçons sur l'éligibilité des femmes dans l'Islam, en prenant comme distinction l'héritage de ne pas comprendre que l'héritage des femmes La moitié de l'homme n'est ni un homme public **ni une base solide dans l'héritage de l'Islam** pour tous les hommes et toutes les femmes. Le Saint Coran n'a pas dit: Dieu vous recommande

dans l'héritage et les héritiers du mâle comme la proportion des deux femmes. . Mais il a dit: (Dieu a recommandé à vos enfants au mâle comme la part des deux femelles). . C'est-à-dire que cette distinction n'est pas une règle constante dans tous les cas d'héritage, mais est dans des cas particuliers et même limitée en cas d'héritage.

En effet, la véritable jurisprudence de la philosophie de l'Islam en matière d'héritage révèle que la différenciation entre héritiers et héritiers n'est pas due au critère de la masculinité et de la féminité. . Mais cette philosophie islamique dans l'héritage de la règle divine et des desseins divins a été cachée de ceux qui ont créé la disparité entre hommes et femmes dans certaines questions d'héritage et de cas de suspicion de la perfection des femmes dans l'Islam.

La différence entre les héritiers et les héritiers dans la philosophie de l'héritage islamique est régie par trois critères:

**Le premier est le degré de parenté** entre l'héritier, homme ou femme, et entre le défunt et le défunt. . Augmenter la part d'héritage. . Plus le lien est éloigné, moins l'héritage est acquis, quel que soit le sexe des héritiers. .

**Le second est le classement de la génération** héréditaire de la séquence chronologique des générations. . Les générations qui reçoivent la vie et sont prêtes à assumer leurs fardeaux ont généralement une plus grande part d'héritage que les générations qui mènent la vie. Et réduisez leur fardeau, et même devenez habituellement imposé aux autres, sans distinction de masculinité et de féminité des héritiers et des legs. . Le défunt hérite plus que sa mère, toutes deux de sexe féminin. . Et hériter de la fille plus que du père! Même si le bébé ne s'est pas rendu compte de la forme de son père. . Même si le père est la source de richesse pour le fils, ce qui est unique pour la demie fille . Le fils hérite plus que le père et les deux sont des hommes. .

Dans ce critère de la philosophie de l'héritage en Islam, il y a une règle divine et de nobles objectifs divins cachés pour beaucoup! . .

Des normes qui n'ont absolument rien à voir avec la masculinité et la féminité. .

**Le troisième est le fardeau financier** que la loi islamique impose à l'héritier de supporter et de faire subir aux autres. . C'est le seul critère qui produit des disparités entre hommes et femmes. . Mais cela ne mène à aucune injustice ni dégradation de la part de la femme. .

Peut-être que le contraire est vrai! . .

Dans le cas où les héritiers sont d'accord et égaux en degré de parenté. . Ils ont convenu et se sont mis d'accord sur la situation de la génération héritée de la succession des générations - tels que les enfants du défunt, homme et femme - que le fardeau financier est la différence entre les différences en parts de succession. . Par conséquent, le Coran n'a pas fait circuler cette disparité entre hommes et femmes chez tous les héritiers, mais l'a confinée dans ce cas particulier. Le verset coranique dit: "Dieu vous recommande dans vos enfants à l'homme comme la part des deux femmes." . **Elle n'a pas dit: Dieu vous a recommandé dans tous les héritiers.** . La sagesse de cette disparité, dans ce cas particulier, est que l'homme ici est chargé de subvenir aux besoins d'une femme avec ses enfants. . Alors que la femme qui hérite de la sœur du soutien mâle, avec ses enfants, un devoir sur le mâle qui lui est associé. . C'est avec ce manque d'héritage pour son frère, qui a hérité de la faiblesse de son héritage, plus chanceux et privilégié dans l'héritage. . Son héritage, avec sa libération de la diligence raisonnable, est purement financier et garanti, afin de remédier à la vulnérabilité des femmes et de protéger sa vie des risques et des vicissitudes. . Et cette sagesse divine peut être cachée pour beaucoup. .

-Parce que l'homme a une responsabilité sociale dans le tissu islamique après la mort de ses parents, en particulier si le père est le défunt acquiert une sorte de paternité pour ses frères et sœurs, en particulier la responsabilité de les nourrir et de les élever.

Il peut s'agir de cas sociaux très compliqués si la sœur divorcée vit avec ses fils dans la maison de ses parents sans revenu, le frère porte la responsabilité financière et matérielle que nous observons quotidiennement dans les sociétés arabes et islamiques et ne peut en être exclu.

Il est vrai que dans certains cas, les frères males sont exposés à l'injustice et à l'injustice (ijhaf) de leurs droits, mais la situation n'est pas mesurée.

C'est ce que nous voulons préciser ici: Que les principes islamiques en matière d'héritage assument cette responsabilité d'une certaine manière et ne représentent en aucune manière une sorte de discrimination et d'injustice à l'égard des femmes.

Si cette philosophie islamique est différente en ce qui concerne l'héritage des héritiers et des héritiers, qui sont négligés par les extrêmes d'excès religieux et laïques, qui calculent cette disparité partielle comme une suspicion de l'éligibilité des femmes à l'islam, l'extrapolation des cas et des questions d'héritage telles qu'elles sont énoncées dans le droit des successions Étonner beaucoup de leurs idées préconçues et ambiguïtés sur ce sujet. . Cette extrapolation aux cas et aux problèmes d'héritage, nous dit:

- 1 - Il n'y a que quatre cas dans lesquels les femmes héritent de la moitié des hommes.
- 2 - Il existe des cas dans lesquels ces quatre cas sont hérités, dans lesquels les femmes sont complètement comme des hommes.
- 3 - Il y a dix cas ou plus où les femmes héritent plus que les hommes.
- 4 - Il existe des cas où les femmes héritent et n'héritent pas de leurs homologues masculins.

Autrement dit, il existe plus de 30 cas dans lesquels les femmes, comme les hommes, ou plus, héritent ou héritent de leurs homologues masculins, en interrogeant quatre cas spécifiques dans lesquels les femmes héritent de la moitié des hommes.

Ce sont les fruits de l'extrapolation des cas et des questions d'héritage dans la science de l'héritage (héritage), qui était régie par les normes islamiques établies par la philosophie de l'islam successivement. . Ce qui n'était pas le critère de masculinité et de féminité, calculé par beaucoup qui ne le savent pas par manque de vision objective.

comme conclusion la méthode islamique se caractérise par la distribution du l héritage à ses bénéficiaires comme le plus juste de la planète, contrairement à toutes les dispositions du statu quo. Allah est le sage et le mieux informé du peuple. Les biens du défunt se distribuent par quotas basés sur les proportions contenues dans le texte du Coran en particulier.

L'approche du Seigneur était la plus juste dans la répartition de l'héritage en donnant aux femmes le droit de prendre leur part, laissant les proches, contrairement à ce qui se passait lorsqu'elles étaient privées d'héritage, et dans cette déclaration de la justice de l'approche islamique que les femmes justes et les injustices qui ont été dénoncées avant le règne de l'Islam, Ainsi que les griefs qui se sont produits au niveau des hommes dans la distribution de la succession, où il a été donné à des adultes sans enfants. La raison pour laquelle une personne hérite de sa femme, en plus de ce que le défunt peut faire référence avant son décès à un commandement clair Nécessite de donner à certaines personnes une partie de l'héritage laissé après la mort. C'est la justice divine et non la justice d'êtres humains qui tentent de déformer la vision islamique de la répartition de l'héritage, ce qui est émis pour la vision étroite et le manque de connaissances dans ce domaine particulier .